

<b>PRESENTS</b>		
LEON	Erven	<i>Président de la Commission</i>
LE GUEN	Jean-Yves	<i>Conseiller en charge du Commerce/Artisanat/ESS</i>
TERRIEN	Pierre	<i>Conseiller en charge du Pôle PHOENIX</i>
CORRE	Frédéric	<i>CM, LANNION</i>
GUILCHER	Kévin	<i>CM, LANGOAT</i>
LAMBERT	Michel	<i>CM, PLUZUNET</i>
LE PLATINEC	Denise	<i>TREGASTEL</i>
RANNOU	Gilbert	<i>PLOUGRESCANT</i>
STEUNOU	Philippe	<i>TREVOU-TREGUIGNEC</i>
THEBAULT	Christophe	<i>CM, CAMLEZ</i>
BLANSCHONG	Gilles	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
GAULTIER	Marie-France	<i>TREGUIER</i>
MAHE	Loïc	<i>Vice-Président de la Commission (Affaires Maritimes)</i>
EGAULT	Gervais	<i>Conseiller en charge de l'Enseignement Sup/Recherche</i>
BUZULIER	Thierry	<i>CM, LEZARDRIEUX</i>
COIC	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
COLIN	Guillaume	<i>HENGOAT</i>
DUBUIS	Carole	<i>CM, PLOUMILLIAU</i>
ROPARTZ	Christophe	<i>SAINT-MICHEL-EN-GREVE</i>
TURUBAN	Marcel	<i>LEZARDRIEUX</i>
JEHANNO	Sylvie	<i>Conseil de Développement</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
LE MER	Gaëlle	<i>Directrice de l'Economie</i>
STEPHAN	Rachel	<i>Chargée de mission - enseignement supérieur, recherche et innovation</i>

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan des soutiens aux contrats doctorants 2012-2018.
2. French Tech Brest + : projet de réponse à l'appel à projets Phase 2.
3. Politique locale du commerce : définition de l'intérêt communautaire.
4. PASS commerce et artisanat de service.
5. Pôle de compétitivité Valorial : financement du projet B-INSIDE.
6. Pôles de compétitivité Vegepolys et Images & Réseaux : financement du projet CARTMAN.
7. Hôtel de la Plage à Saint-Michel-en-Grève : aide au projet de reprise.
8. Questions diverses.

## **1. Bilan des soutiens aux contrats doctorants 2012-2018.**

Confer diaporama en pièce jointe

*Commentaires / Observations :*

*Suite à la présentation du diaporama, il est précisé que ces thèses ont une répercussion bénéfique pour notre territoire et, en particulier, dans la capacité des laboratoires de recherche à maintenir leur qualité. Cependant, à ce jour, même si les entreprises de l'écosystème ont connaissance des différentes bourses accompagnées par LTC, l'apport de la valeur ajoutée reste difficilement identifiable. Afin de véhiculer une image technologique plus forte du territoire axée sur la dynamique estudiantine, il est préconisé de communiquer davantage sur le sujet.*

*Ce bilan permet de montrer également que la majorité des doctorants accueillis sur le territoire partent travailler dans de grandes métropoles (Nantes, Rennes, Bordeaux) à la fin de leurs trois années de recherche. Cette mobilité s'explique majoritairement par la situation financière de l'Université de Rennes 1 qui permet difficilement aux laboratoires de recherche implantés sur notre territoire d'ouvrir de nouveaux postes universitaires.*

## **2. French Tech Brest + : projet de réponse à l'appel à projets Phase 2.**

Le label Métropole French Tech entre aujourd'hui dans sa version 2. Très prochainement, les écosystèmes vont devoir se repositionner en répondant à un nouvel appel à projets ouvert au niveau national.

Pour rappel, afin de pouvoir disposer du label French Tech, Morlaix, Quimper et Lannion sont en partenariat avec Brest Métropole depuis 2015.

D'un point de vue opérationnel, le pilotage des opérations est porté par les Technopoles.

Il existe sur le territoire français 13 écosystèmes labellisés Métropole French Tech qui partagent leur expertise et développent des programmes d'animation pour encourager l'entrepreneuriat (Aix Marseille French Tech, French Tech Montpellier, French Tech Bordeaux, Nantes French Tech, etc.). En Bretagne, deux écosystèmes ont été labellisés : French Tech Rennes Saint Malo et French Tech Brest + Lannion, Morlaix, Quimper.

Pour notre territoire, la French Tech reste un label important qui permet de valoriser notre écosystème entrepreneurial numérique.

A ce stade des discussions, sur les 13 métropoles actuelles seules 10 pourraient être labellisées dans le futur appel à projets dont 1 ou 2 plateformes étrangères relais (ex : Las Vegas). L'inquiétude actuelle provient de certains critères affichés dans le nouvel appel à projets qui ne sont pas valables pour notre territoire (ex : l'écosystème French Tech devra être à 30 minutes de l'épicentre).

Dans le cadre de ce futur appel à projets, il faudra également attendre le positionnement du Conseil Régional qui accompagne financièrement les deux French Tech (French Tech Rennes Saint Malo, French Tech Brest + Lannion, Morlaix, Quimper) et porte les budgets FEDER. Notre territoire pourrait également décider de rejoindre les Communautés French Tech qui sont de plus petits écosystèmes. Pour l'instant, Brest métropole a convenu qu'elle défendra une démarche fédératrice sur l'Ouest Breton et qu'elle n'entend pas changer le système de fonctionnement actuel.

### **3. Politique locale du commerce : définition de l'intérêt communautaire.**

Confer diaporama en pièce jointe

*Commentaires / Observations :*

*Sous réserve de vérification juridique complémentaire, la délibération communautaire relative à la politique locale du commerce ne comprendra que les opérations identifiées comme d'intérêt communautaire. Cependant, si le cadre réglementaire le permet, il est suggéré de délibérer en distinguant clairement les actions qui vont relever de la compétence communale de celles définies d'intérêt communautaire.*

*Pour mieux accompagner les communes, il est également préconisé de leur remettre un document explicatif complémentaire à la délibération listant précisément les interventions respectives de LTC et des communes.*

*A titre informatif, le document finalisé sur la politique locale du commerce sera présenté lors d'une prochaine réunion des DGS et secrétaires de mairie.*

### **4. PASS commerce et artisanat de service.**

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 22 juin 2017, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, ainsi que le partenariat entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Régional de Bretagne dans ce domaine ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 3 avril 2018, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

**CONSIDERANT** Les éléments ci-dessous :

Localisation	Projet	Activité	Montant des dépenses (HT)	Dont éligibles	Montant de l'aide	Dont CRB (%)	Dont LTC (%)
Tréguier	Modernisation	Hôtellerie	42 500 €	35 000 €	7 500 €	50 %	50 %
<b>Total</b>			<b>42 500 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>

**CONSIDERANT** Que le dossier de demande de subvention respecte les conditions d'octroi du Pass commerce et artisanat de service ;

**CONSIDERANT** Que Lannion-Trégor Communauté versera l'intégralité des subventions aux bénéficiaires, le Conseil Régional de Bretagne s'engageant par convention, à reverser sa quote-part de participation à Lannion-Trégor Communauté ;

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.4 « assurer les services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

**CONSIDERANT** L'avis fourni par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

**Il est proposé de :**

- ACCEPTER** Le versement de l'aide Pass commerce et artisanat de service à l'entreprise concernée soit :  
- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à la SARL Hôtel du Trégor représentée par M. Christophe Poisson ou toute personne physique ou morale qui la représentera.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Régional de Bretagne.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget Principal 2018, article 20422, fonction 90 et en recettes pour la subvention du Conseil Régional de Bretagne, article 1332, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

**5. Pôle de compétitivité Valorial : financement du projet B-INSIDE.**

Dans un contexte général de prise en compte croissant de l'impact de l'alimentation sur la santé, l'industrie est à la recherche permanente d'ingrédients naturellement riches en composés bénéfiques pour la santé des consommateurs et en particulier ceux présentant des teneurs importantes en vitamines du groupe B.

Aujourd'hui, le dosage des vitamines du groupe B est réalisé de manière unitaire et certaines méthodes ne garantissent pas la présence de la forme active de la vitamine recherchée. A travers le projet B INSIDE, les partenaires industriels et scientifiques souhaitent identifier de nouvelles sources alimentaires riches en vitamines B (micro-organismes, algues, ingrédients végétaux). Ils ambitionnent également de développer des outils analytiques performants permettant une quantification facilitée de la présence de ces vitamines.

A ce jour, la teneur des algues en vitamines du groupe B est très peu documentée alors que la filière de transformation se développe et que de nouveaux produits alimentaires aux algues apparaissent.

Grâce à ce projet, le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA) souhaite augmenter sa compétence sur la caractérisation nutritionnelle des algues. Il va ainsi pouvoir valider et garantir les teneurs en vitamines B des algues à ses clients, aux industriels de la filière algues, aux utilisateurs et consommateurs des algues et aux autorités de surveillance et de contrôle des aliments. Ces informations auront notamment des retombées économiques importantes pour la filière algues et la valorisation des produits dans le contexte alimentaire des tendances végétariennes et végétaliennes.

Le plan de financement prévisionnel (HT) du projet collaboratif B INSIDE qui va durer 30 mois est présenté dans le tableau ci-après :

Partenaires (Dept)	Coût retenu (HT)	Taux d'aide	Montant de l'aide	Collectivités financeurs
AGROBIO (29)	407 306 €	30 %	122 191 €	CRB : 91 644 € RM : 30 547 €
ESENCO (35)	95 000 €	50 %	47 500 €	CRB : 47 500 €
CEVA (22)	46 269 €	80 %	37 015 €	CRB : 18 509 € CD 22 : 9253 € LTC : 9253 €
UNIVERSITE RENNES 1 (35)	188 200 €	100 %	188 200 €	CRB : 141 150 € RM : 47 050 €
<b>TOTAL</b>	<b>736 775 €</b>		<b>394 906 €</b>	

- VU** La délibération en date du 25 février 2014 par laquelle le Conseil Communautaire validait la convention cadre de partenariat 2014-2018 entre la Région et les Collectivités locales régissant la participation des collectivités locales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité et les modalités d'intervention de LTC ;
- VU** La délibération en date du 22 juin 2017, par laquelle le Conseil Communautaire validait la modification du Guide des Aides Financières de LTC ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- CONSIDERANT** Le plan de financement de ce projet basé sur l'ancienne convention cadre Région/collectivités locales 2014-2018 qui expire au 31 décembre 2018. Elle fixe notamment le soutien d'un Centre d'Innovation Technologique à hauteur de 25 % plafonné à 50 000 € ;
- CONSIDERANT** La labellisation du projet B INSIDE par le pôle de compétitivité agroalimentaire Valorial en date du 13 juillet 2018 ;

**Il est proposé de :**

- ATTRIBUER** la somme de 9 253 € au profit du CEVA pour le projet B INSIDE labellisé par le pôle de compétitivité Valorial dans le cadre de la convention cadre Région/Collectivités locales 2014-2018.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 du Budget Principal, fonction 90/ article 65732.

➤ **Avis favorable de la commission**

**6. Pôles de compétitivité Vegepolys et Images & Réseaux : financement du projet CARTMAN.**

Les prescripteurs et les agriculteurs sont soumis à diverses contraintes réglementaires liées au retrait et à la limitation d'usages des produits phytosanitaires. En parallèle, l'usage répété d'herbicides favorise l'apparition de phénomènes de résistances, ce qui entraîne une généralisation des adventices toxiques (datura, morelle). Ainsi, malgré des menaces localisées, les parcelles subissent des traitements généralisés d'herbicide ou de fongicide.

Partant de ce constat, le projet CARTAM propose une solution pour la diminution de ces produits, tout en optimisant les opérations de désherbage et de protection des cultures. Il ambitionne de développer un outil de cartographie des adventices et maladies basé sur des capteurs combinés à de l'intelligence artificielle. Parallèlement, les solutions développées sur des couples de culture/menace (datura/haricot, morelle/petit pois) permettront aux agriculteurs de planifier et réaliser des actions agronomiques en fonction de la répartition précise des menaces dans la parcelle.

Le projet associe cinq partenaires, deux acteurs du monde agricole (TRISKALIA Innovation, UNILET) et trois acteurs numériques : NEOTEC VISION, INRIA ainsi que COPEEKS, jeune entreprise lannionnaise spécialisée dans la conception de boîtiers connectés autonomes. Au sein de ce projet, la start up proposera notamment une solution numérique complète qui permettra de collecter images, vidéos et données depuis des espaces de cultures ou des élevages.

In fine, le boîtier développé appartiendra au consortium et sera commercialisé par COPEEKS auprès des prescripteurs et agro-équipementiers.

Le plan de financement prévisionnel (HT) du projet collaboratif CARTAM qui va durer 36 mois est présenté dans le tableau ci-après :

Partenaires (Dept)	Coût retenu (HT)	Taux	Montant de l'aide	Collectivités financeurs
<b>TRISKALIA INNOVATION (29)</b>	176 620 €	30 %	52 986 €	—
<b>COPEEKS (22)</b>	109 940 €	45 %	49 473 €	CRB : 34 631 € LTC : 14 842 €
<b>NEOTEC VISION (35)</b>	63 750 €	45 %	28 688 €	CRB : 28 688 €
<b>UNILET (29) site expérimental)</b>	51 900 €	45 %	23 355 €	CRB : 23 355 €
<b>INRIA (35)</b>	105 230 €	100 %	105 230 €	CRB : 52 615 €
<b>TOTAL</b>	<b>507 440 €</b>		<b>259 732 €</b>	<b>154 131 €</b>

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

**VU** La délibération en date du 3 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire validait la nouvelle convention cadre de partenariat 2018-2020 entre la Région et les Collectivités locales régissant la participation des collectivités locales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité et les modalités d'intervention de LTC ;

- VU** La délibération en date du 3 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire validait la modification du Guide des Aides Financières de LTC ;
- CONSIDERANT** Le plan de financement de ce projet basé sur la nouvelle convention cadre Région/collectivités locales 2018-2020. Elle fixe notamment le soutien d'un partenaire (*entreprise, laboratoire de recherche, centre technique....*) à hauteur de 30 % maximum des dépenses éligibles, plafonné à 50 000 € ;
- CONSIDERANT** La labellisation du projet CARTAM par le pôle Vegepolys en date du 30 mai 2018 et par le pôle Images et Réseaux en date du 15 juin 2018 ;
- CONSIDERANT** Le projet de Territoire 2017-2020 adopté le 22/06/17 : défi 1 « transformer nos ressources en richesses, objectif 1.9 « accompagner toutes les formes d'innovation » ;

**Il est proposé de :**

- ATTRIBUER** la somme de 14 842 € au profit de l'entreprise COPEEKS pour le projet CARTAM labellisé par les pôles de compétitivité Vegepolys et Images&Réseaux dans le cadre de la nouvelle convention cadre Région/Collectivités locales 2018-2020.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 du Budget Principal, fonction 90/ article 65732.

➤ **Avis favorable de la commission**

**7. Hôtel de la Plage à Saint-Michel-en-Grève : aide au projet de reprise.**

L'Hôtel de la plage à Saint-Michel-en-Grève est un équipement structurant majeur du pôle de Plestin-les-Grèves sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

M. Blard et M. Rolland, deux porteurs de projets originaires de Locquirec ont manifesté leur volonté de redynamiser cet établissement.



Le projet de reprise de l'Hôtel de la plage à Saint-Michel-En-Grève consiste en la restructuration de l'Hôtel, en incluant 23 chambres, la création d'un spa ouvert au public, la création d'un bar-brasserie (150 couverts), la création d'une salle événementielle pouvant accueillir 250 personnes, la création d'un restaurant traditionnel et la création d'un snack en dehors de l'établissement.

Chaque activité sera portée par une SAS dédiée, le tout consolidé dans une holding sous forme de SAS. Le portage immobilier se fera par une SCI.

L'acquisition est de 763 000€ auxquels s'ajoutent 1 650 000€ de travaux portés par la SCI. Il faut également y ajouter 670 000€ de coût d'aménagement et de mobilier portés par les différentes SAS d'exploitation. Le budget total est donc d'environ 3 100 000€.

En termes d'emploi, il est prévu la création de 17 postes permanents (dont les 2 associés) et 18 postes saisonniers plus des prestations externes (ménage, ...).

L'ouverture de l'établissement est objectivée en mai 2019.

Afin de soutenir la redynamisation de l'Hôtel de la plage à Saint-Michel-en-Grève, il est proposé d'allouer une aide à l'immobilier sur la base suivante :

Subvention de 5 % de l'investissement HT, plafonnée à 150 000 €, sur la base des investissements immobiliers relatifs à l'acquisition, l'extension ou le réaménagement du bien et des investissements de production, d'un montant minimum de 1 000 000 € HT et la création de 5 emplois minimum.

Lannion-Trégor Communauté mettra en place une convention multipartite entre les différentes sociétés et Lannion-Trégor Communauté.

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

**Il est proposé de :**

**ACCEPTER** Le versement d'une aide financière de 5 % de l'investissement HT, plafonnée à 150 000 € HT à la SCI HDP représentée par M. Blard ou M. Rolland, cogérant, ou toute personne morale ou physique qui le représentera.

**DE FIXER** La condition expresse que cette subvention soit restituée par la SCI HDP aux sociétés exploitantes via une diminution du loyer.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018 article 20422 fonction 90.

*Commentaires / Observations :*

*Au regard des éléments indiqués dans la délibération, la commission ne peut se prononcer sans présentation, par les porteurs de projet, d'un plan de financement formalisé et d'explications complémentaires sur le nombre de postes créés et la date d'ouverture du futur établissement.*

*Il est précisé que la CCI et la région Bretagne ont également été sollicitées dans le montage financier lié à la reprise de cet hôtel.*

➤ **La commission ajourne sa décision.**



## **8. Questions diverses.**

### **- Olympiades 2019 des Sciences de l'Ingénieur - Note en vue du Conseil Communautaire d'attribution des subventions**

Le concours académique « Olympiades des sciences de l'ingénieur » s'impose comme le rendez-vous incontournable des jeunes scientifiques. Il est ouvert aux lycéens des classes de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat.

Chaque année, il permet d'apprécier et de récompenser des projets expérimentaux pluri-technologiques en Sciences de l'Ingénieur, menés par des équipes de lycéens pendant plusieurs mois.

Pour la session 2019, ces olympiades se dérouleront en trois temps :

- une présélection des meilleurs projets au sein des établissements d'ici décembre 2018;
- une finale académique (régionale) organisée à Lannion en avril 2019 ;
- une finale nationale sur Paris en mai 2019 qui permettra de réunir les meilleures équipes.

Ainsi, sur notre territoire, la finale académique 2019 sera pilotée par le Lycée Félix Le Dantec et l'Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles (UPSTI) en partenariat avec les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Départemental, Lannion-Trégor Communauté, la ville de Lannion), le Campus des Métiers et des Qualifications et la société NOKIA.

Soixante-dix équipes composées chacune de 3 à 5 lycéens vont ainsi présenter leur projet. Cinquante membres du jury constitués d'enseignants, de chefs d'établissement, de chefs d'entreprises, d'inspecteurs de l'Education Nationale participeront à l'évaluation.

Durant cette journée, 500 jeunes collégiens du secteur seront invités à venir découvrir les projets des candidats. Ils profiteront également de cette occasion pour aborder leurs choix d'orientation avec différents partenaires de l'enseignement supérieur (CIO, IUT, ENSSAT, etc.) et participer à des conférences sur les technologies et métiers du numérique.

<b>Budget prévisionnel OSI 2019</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Médailles, plaque commémorative, communication	1 200	Lannion-Trégor Communauté	1 500
Conférenciers offerts aux membres du jury	800	Conseil Départemental 22	3 000
Transport en bus des collégiens	2 500	Conseil Régional de Bretagne	3 000
Réception partenaires (café d'accueil, repas, cocktail)	2 600	Mairie de Lannion	1 000
Bouteilles d'eau pour tous les candidats, étudiants et exposants	300	AFDET	1 000
Paniers repas offerts aux élèves ingénieurs	300	AJE	600
Tee-shirts pour les élèves pilotes	1 000	CCI	500
Divers location matériels	6 000	Branches professionnelles	500
		Entreprises du Trégor	1 500
		Technopoles	300
		Pôles de compétitivité	300
		Ecoles d'ingénieurs - Grandes Ecoles	1 500
<b>Total</b>	<b>14 700</b>	<b>Total</b>	<b>14 700</b>

Le Lycée Le Dantec sollicite Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 1 500 € pour l'organisation de la finale académique 2019 des Sciences de l'ingénieur à Lannion.

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Edition 2019 des journées de la Société Chimique France - Note en vue du Conseil Communautaire d'attribution des subventions**

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté accueillera du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2019 à Trégastel les Journées de la Société Chimique de France organisées par la section Bretagne-Pays de la Loire.

Une des grandes originalités de ce Congrès est également son caractère multidisciplinaire puisqu'il couvre tous les domaines de la chimie (physique, supramoléculaire, stellaire et prébiotique, etc..).

Cette manifestation scientifique rassemble tous les deux ans les communautés de chimistes majoritairement des chercheurs et étudiants du « Grand Ouest » (Rennes, Brest, Vannes-Lorient, Nantes, Angers, Le Mans). C'est donc une manifestation importante de par son aspect structurant car elle implique près d'une centaine de chercheurs, doctorants et post-doctorants issus de toutes les universités de Bretagne et des Pays de La Loire mais également des chercheurs du secteur privé.

Lannion-Trégor Communauté est sollicitée pour soutenir financièrement l'organisation de cet événement qui répond à plusieurs enjeux territoriaux.

En effet, ce congrès va permettre aux différents laboratoires bretons de créer des liens favorables à la mise en œuvre de projets communs et de formations communes. Il ambitionne également de valoriser les recherches des chercheurs présents. Ainsi, sept conférenciers de renom international seront, pour l'occasion, invités à présenter leurs travaux.

L'édition 2019 qui se tiendra en mode résidentiel au Belambra de Trégastel est organisée par des chercheurs de l'unité Sciences Chimiques de Rennes en partenariat avec les enseignants chercheurs de l'IUT de Lannion.

Cette manifestation régionale va ainsi contribuer fortement à la visibilité de l'IUT de Lannion en le positionnant comme un acteur important de la recherche dans les Côtes d'Armor et plus largement en Bretagne.

<b>Budget prévisionnel des Journées Scientifiques SCF-BPL 2019</b>						
<b>Financements</b>			<b>Montant</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Montant</b>
Inscriptions attendues (100 personnes)			20 064	Hébergement (100 participants)		23 200
Commission de la recherche de l'UR1			1 000	Frais de transports des conférenciers		2 600
UBL/Région			500	Frais de secrétariat		200
Unité de Recherche (ISCR/Rennes)			200	Impression des actes		600
Société Chimique de France (SCF)			1 000	Supplément pauses café		1 600
Autres EPST (univ Nantes, Brest, UBO, etc...)			3 500	Prix aux participants		200
Autre Collectivité : Conseil Départemental 22			1 000	Frais bus/navette		400
Lannion-Trégor Communauté			400	Pochettes		200
Sociétés commerciales			1 336			
<b>Total</b>			<b>29 000</b>	<b>Total</b>		<b>29 000</b>

La Société Chimique de France sollicite Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 400 € pour l'organisation 2019 des journées de la Société Chimique de France sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Aide au recrutement du premier commercial de CG Wireless**

CG-Wireless est une entreprise innovante créée en 2012 et installée 1 rue Ampère à Lannion. Son siège social est basé à Plogastel Saint Germain (29).

La société CG Wireless est un bureau d'études, spécialisé dans la conception de solutions de transmissions de données par radiofréquences et plus largement des cartes électroniques et des technologies radios. L'entreprise accompagne ainsi ses clients de la spécification du besoin à l'industrialisation du produit.

CG-Wireless est également actuellement impliquée auprès de la société Euro-Process (Lannion) et l'équipe Granit de l'IRISA (Lannion) dans le projet collaboratif ALAMO, labellisé par le pôle Images et Réseaux, sur la « ferme de demain ».

Afin de dynamiser l'activité du site de Lannion, accroître la rentabilité de ses projets et développer de nouveaux partenariats industriels, la société CG-Wireless souhaite embaucher son premier commercial salarié dans l'entreprise, dont le poste sera basé à Lannion. Le salaire brut chargé de ce salarié sera décomposé en 45 000 € de salaire fixe auquel s'ajoutera une partie variable correspondant à un maximum de 2,5 % brut du montant des affaires générées.

CG-Wireless sollicite une aide auprès de Lannion-Trégor Communauté au titre de ce recrutement.

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 3 avril 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

**CONSIDERANT** L'avis fourni par la Technopole Anticipa ;

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « transformer nos ressources en richesses » ;

#### **Il est proposé de :**

**ACCEPTER** Le versement d'une subvention de 25 % du salaire brut annuel chargé et versé du futur salarié, plafonné à 15 000 €, soit une aide de 11 250 €.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018, article 6574, fonction 90.

#### *Commentaires / Observations :*

*La demande de la société Wireless respecte toutes les conditions d'octroi de l'aide au recrutement d'un premier commercial sur le territoire de LTC. Grâce à cette aide financière, la société ambitionne de recruter à moyen terme 3 à 4 personnes supplémentaires sur le site de Lannion. Afin de vérifier que cet objectif soit atteint, il est suggéré d'avoir un suivi de la croissance d'activité de l'entreprise.*

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Construction d'immeuble locatif industriel à Lannion**

La société ANTHENEA, créée en 2018, par Monsieur Jacques-Antoine Cesbron, conçoit, fabrique et commercialise des habitats flottants essentiellement à vocation touristique.

Un premier prototype a été réalisé à Trébeurden et a permis de lancer les démarches commerciales qui sont prometteuses. Ainsi, plus de 25 emplois sont envisagés dès la phase 1 du projet. Un doublement de l'activité et de l'effectif est étudié pour la phase 2.

ANTHENEA souhaite donc anticiper la phase de production en disposant rapidement d'un site industriel ayant un accès direct à l'eau et accessible à des barges flottantes permettant l'expédition de ses produits.

Ainsi, le site de Nod-Uhel à Lannion répond aux besoins de ce projet qui se réalisera en 2 phases :

- Phase 1 : construction d'un bâtiment de 1 750m<sup>2</sup> sur un terrain de 5 000m<sup>2</sup>
- Phase 2 : extension de 1 500m<sup>2</sup> bâtie sur une parcelle supplémentaire de 5 000m<sup>2</sup>

ANTHENEA sollicite donc Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser l'opération de construction d'un bâtiment industriel d'environ 1 750m<sup>2</sup> comprenant 250m<sup>2</sup> de bureaux pour en devenir locataire. Le projet est estimé à 2 231 158€ HT répartis comme suit :

- Foncier (y compris dépollution/démolition) 205 000€
- Construction 1 667 533€
- Frais financiers 358 625€.

L'ensemble de l'opération s'équilibrera par les loyers versés par la société ANTHENEA.

Pour permettre la réalisation de ce projet et plus globalement de l'espace d'activités de Nod-Uhel, il convient de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires auprès de la ville de Lannion soit les parcelles cadastrées section AR n°228, AR n°230, AR n°298 et AR n°355 et section AS n°34 pour une surface totale d'environ 20 346m<sup>2</sup> au prix de .....€.

Enfin, ce projet est parfaitement cohérent avec le schéma de référence « Lannion 2030 » qui prévoit pour Nod-Uhel, un espace d'activités à vocation maritime ainsi que du stationnement et des opérations d'habitat/commerce.

**CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

**Il est proposé de :**

**VALIDER** la construction d'un bâtiment industriel d'environ 1 750m<sup>2</sup> comprenant 250m<sup>2</sup> de bureaux pour un montant estimé à 2 231 158€ HT.

**AUTORISER** l'acquisition à la ville de Lannion, des terrains section AR n°228, AR n°230, AR n°298 et AR n°355 et section AS n°34 pour une surface totale d'environ 20 346m<sup>2</sup> au prix de .....€.

- PRECISER** que cette acquisition fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à la signature de tout document à intervenir.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au BP 2019 du Budget Immobilier Industriel Locatif et du Budget Espaces d'Activités.

*Commentaires / Observations :*

*La société ANTHENEA sollicite Lannion-Trégor communauté afin de réaliser l'opération de construction d'un bâtiment industriel de 1 750 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 231 158 € HT sur le site de Nod Uhel. L'équipement destiné à la fabrication de maisons flottantes sera ensuite loué à la société ANTHENEA. LTC équilibrera ainsi cette opération immobilière par les loyers perçus.*

*Le développement de l'activité d'ANTHENEA s'annonce progressif. L'entrepreneur envisage la fabrication de 20 habitats flottants circulaires d'ici 2021. L'activité permettra ainsi de créer 15 emplois à court terme et 20 à 25 emplois dans les quatre années à venir.*

*Le montant de l'acquisition du terrain doit faire l'objet d'un échange très prochain avec la Ville de Lannion. Son montant devra tenir compte des coûts de démolition et dépollution du site.*

➤ **Avis favorable de la commission**

**1 abstention car ce projet nécessite une analyse détaillée du plan de financement**